

La correspondance et le tchat avec un homme étranger

Question : Est-il permis à une musulmane d'entretenir une correspondance ou de tchatter avec un homme qui ne compte pas parmi ses proches, qui lui est étranger (*non mahram*) ?

Réponse : Dans le droit musulman, les échanges à distance (*par voie écrite (sms, mail, facebook etc.) ou sonore (téléphone, tchat vocal etc.)*) entre hommes et femmes étrangers sont régis par des règles qui vont dans le même sens que celles en vigueur dans les échanges qui ont lieu en cas de présence physique : ces échanges doivent se limiter aux cas de besoin (*pour les affaires ou pour l'acquisition de la connaissance par exemple...*) et doivent respecter les principes de l'éthique musulmane. **Le ton employé doit par exemple rester sérieux et les sujets abordés ne doivent pas être réprochés.**

Ainsi, tout échange à distance (*écrit ou oral*) pouvant attiser la convoitise, à caractère intime, échangé sur un ton de grande complicité ou allant à l'encontre de la morale prêchée par l'Islam reste condamné. Et par mesure de précaution, les situations d' »isolement » virtuel entre un homme et une femme, comme c'est le cas dans les séances de tchat en tête en tête par exemple, doivent également être évitées.

Il faut toujours garder à l'esprit que l'énoncé coranique ne se limite pas à condamner le *zinâ* (*fornication et adultère*). Il interdit également le fait de s'en approcher. D'où la vigilance requise dans les contacts avec les personnes de sexe opposé qui ne sont pas des proches (*parents*)...

D'une façon générale, pour mieux comprendre le pourquoi de cette injonction coranique, il faut bien réaliser une chose : Allah étant notre Créateur, Il est bien mieux informé que nous sur notre propre personne, notre nature profonde, notre égo,

nos pulsions, nos envies, nos besoins, **nos faiblesses** etc.

En ce qui concerne notre nature profonde justement, le Qur'aane nous apprend en substance que chaque être humain est animé par deux sortes d'impulsions : l'une qui le pousse vers le bien, l'autre vers le mal. Ainsi, de nature, l'Homme possède l'aptitude à agir de façon positive mais aussi à agir de façon négative : c'est bien cette réalité qui donne un sens à l'épreuve que représente sa vie présente.

Ce que l'on ne doit ainsi jamais oublier, c'est que le penchant vers le mal est présent au sein de chacun d'entre nous, et ce, même si nous ne le ressentons pas toujours ou si nous essayons de le nier en se disant convaincu que nos intentions sont saines; **qui de plus est, cette impulsion négative présente au fond de nous est renforcée par l'influence satanique qui s'exerce aussi sur chacun et chacune, comme cela est mentionné dans de nombreux *Ahâdîth*.**

A chacun et chacune donc de prendre ses précautions pour éviter d'ouvrir la porte à ce qui pourrait, très progressivement, le conduire à des actes aussi graves que le *zinâ*... en sachant que le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a, dans un Hadith authentique, dit (ce sens) que le *zinâ* peut se faire aussi par le biais de l'ouïe (en écoutant avec désir et plaisir la voix d'une personne de sexe opposé), de la vue (par le biais du regard illicite), les pensées (par l'intermédiaire des fantasmes)...

Wa Allâhou A'lam !